

un seul homme pour atteindre ce but. Tout ce que je puis répondre à cela c'est que ce service ne sera pas obligatoire. Nul membre de la gauche, nul citoyen domicilié dans n'importe quelle partie du pays ne sera tenu de servir dans cette marine que nous allons créer. Si quelqu'un veut risquer sa vie pour son roi, il le fera de son propre mouvement. C'est son droit et qui oserait le lui nier? Ceux qui s'opposent à la création de cette marine ne seront pas obligés de remuer un doigt, si elle est appelée sous les armes. Leur rôle se réduira à jouir de la sécurité, de l'aisance et du confort que leur procurera le sacrifice d'hommes plus généreux. On nous dit que nous ne devrions pas risquer un seul dollar pour une entreprise de ce genre. Monsieur l'Orateur, si le Parlement veut et désire que cette marine canadienne prenne part à une guerre, quel est l'homme qui en souffrira dans sa liberté, dans ses droits et ses privilèges? Nous sommes dans un pays constitutionnel où la majorité a le droit de parler et d'agir. Le rôle de la minorité se borne à consentir et à accepter, à moins, toutefois que l'on n'empiète sur les droits, les privilèges ou les libertés, mais, en ce pays, il ne peut être question d'empiéter sur les droits ou sur la liberté d'un citoyen quel qu'il soit. Il y aura dans cette flotte des Canadiens d'origine française. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, cette flotte doit jamais prendre part à une guerre, j'ai l'espoir—j'ai même la certitude—que ces hommes combattront pour le roi d'Angleterre comme leurs ancêtres ont combattu contre le roi d'Angleterre. Nos ancêtres ont repoussé attaques sur attaques lorsque, durant l'été de 1759, ils ont tenu en échec durant trois longs mois, sur le rocher de Québec, la fine fleur de l'armée et de la marine britannique sous les ordres du jeune et héroïque général Wolfe. Plus tard, sur ce même rocher de Québec, ils ont combattu pour le roi d'Angleterre contre l'invasion américaine. Et plus tard encore, sur les bords de la rivière Châteauguay, ils ont combattu sous les ordres de leur jeune chef de Salaberry pour que le drapeau britannique continue de flotter au-dessus leurs foyers. Ces événements divers ont tous contribué à faire de notre pays ce qu'il est. Et maintenant, lorsque je passe en revue cette longue lutte entre Français et Anglais, je suis les événements sans le moindre sentiment d'humiliation; car l'histoire atteste que mes ancêtres ont combattu avec toute la vaillance de leur race, vaillance égale à celle de leurs adversaires; et s'ils ont été vaincus, c'est que l'Angleterre, à cette époque, était dirigée par un des hommes les plus habiles de cette génération, William Pitt, le premier du nom, tandis que la France subissait l'influence de la maîtresse du roi. Mes ancêtres furent vaincus, mais tout se résuma au simple transfert de leur allégeance d'un

souverain à un autre. Ils perdirent la bataille, mais ils ne perdirent pas leur indépendance, ni leur liberté, ni leurs droits, ni leurs privilèges, et aujourd'hui, parmi tous les peuples du globe sur lesquels le soleil, en parcourant sa carrière quotidienne, jette ses flots de lumière, il n'y en a pas qui jouisse de plus de liberté que mes compatriotes d'origine française. Et à ceux qui doutent, mon dernier mot est que la liberté mérite qu'on combatte et qu'on meure pour elle.

Mais, monsieur l'Orateur, puisque ces hommes sont sourds à la voix des nobles sentiments, peut-être ne resteront-ils pas insensibles à l'appel fait à leur intérêt personnel, peut-être se laisseront-ils toucher par l'argument adressé à leur gousset, s'ils ferment l'oreille à tout autre sentiment. Quelle serait la situation du Canada et celle de la province de Québec surtout, si l'Angleterre venait à perdre l'empire des mers? Aujourd'hui, le Canada est un pays prospère. La prospérité règne aujourd'hui dans la province de Québec; mais cette prospérité n'est-elle pas le résultat de notre commerce avec l'Angleterre? Que le marché de la Grande-Bretagne soit perdu pour nous, ce qui arriverait infailliblement, si l'empire des mers échappait à l'Angleterre, et la prospérité du Canada ainsi que celle de Québec recevraient un coup fatal dont elles ne se relèveraient peut-être jamais.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'il s'agit du règlement des problèmes d'ordre public, il arrive rarement qu'on puisse trouver la solution uniquement par l'application d'un principe abstrait. Pour résoudre un de ces problèmes il faut se placer à plusieurs points de vue et déterminer une base commune sur laquelle puissent s'unir les diverses écoles ou les divers courants d'opinion, les différents préjugés, les passions et les diverses nuances de l'opinion publique.

Voilà une proposition d'application universelle, mais qui s'applique peut-être plus exactement au Canada qu'à toute autre partie du monde. Je viens de dire que ce fut le rapport de lord Durham qui servit de fondement au système de gouvernement autonome au Canada. Chose singulière, les Canadiens français de l'époque accueillirent le rapport de lord Durham avec un sentiment de pénible surprise. La raison de cette attitude est bien connue de ceux qui ont étudié l'histoire de cette période. Ami de la liberté comme il l'était, et si vastes que fussent ses conceptions, et si pénétrante que fût sa vision de l'avenir, lord Durham lui-même n'appréciait pas l'effet des institutions libérales. Venu au Canada à un moment où l'atmosphère était saturée de rébellion, il se forma trop à la hâte une opinion sur la population cana-